

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 38 (1893)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société fédérale des sous-officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chirurgie, l'autre, les appareils à fractures et le linge de pansement, Un autre fourgon pourvu des appareils des deux espèces, est destiné aux médecins militaires désirant en faire l'essai.



Société fédérale des Sous-Officiers.

Section de Lausanne.

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu, le 25 mars 1893, à 8 1/2 h. du soir, dans la grande salle du café Noverraz, au Grand-Chêne.

L'ordre du jour était le suivant :

1. — Rapport du Comité sur sa gestion.
2. — » de la Commission de vérification des comptes.
3. — Renouvellement du Comité.
4. — Nomination des délégués à l'assemblée de la Société fédérale et aux réunions cantonales.
5. — Fixation de la contribution annuelle.
6. — Discussion relative à la course.
7. — Propositions et communications du Comité.
8. — » individuelles.

Voici le rapport du Comité sur sa gestion et sur la marche de la Société en 1892-1893.

Chers camarades. — Le Comité de section, nommé par l'assemblée générale du 21 mars 1892, était composé comme suit :

A. Compondu, adjudant d'artillerie, président ; Ch. Borgeaud, fourrier du génie, vice-président ; J. Laurent, fourrier d'infanterie, secrétaire ; Ch. Führer, sergent, caissier ; Ch. Burnens, fourrier de carabiniers, sous-caissier ; U. Demiéville, caporal, directeur du tir ; F. Hégi, fourrier d'artillerie, directeur des cours et conférences ; L. Blanc, soldat, sous-secrétaire ; E. Demartines, soldat, bibliothécaire-archiviste.

C'est ensuite de la revision des statuts que le nombre des membres du Comité a été porté à 9.

La Section a été réunie 3 fois en assemblée générale et le Comité a eu 30 séances.

Le nombre des membres qui assistent aux assemblées a un peu augmenté sur le précédent exercice, mais il serait à désirer que les membres y assistent encore plus nombreux et témoignent plus d'intérêt aux questions qui intéressent la Société.

Le champ d'activité de la Section a été, cette année, un peu moins étendu que l'année dernière, vu qu'il n'y avait ni de fête fédérale, ni

de tir cantonal et qu'elle n'a participé à aucun tir, autant de choses qui doivent stimuler le zèle des différentes Sociétés de tir et en particulier de la nôtre.

Si nous passons en revue les différentes branches de notre activité sociale, pendant cet exercice, nous verrons que la Section n'est pourtant pas restée inactive et qu'elle a poursuivi son but.

En premier lieu vient :

I. *Le Tir*. — Il y a eu 5 tirs pendant l'exercice écoulé, tous très fréquentés. Nous avons pu constater, une fois de plus, les avantages qu'il y a d'en réduire le nombre : les frais sont diminués et cela permet d'augmenter sensiblement le chiffre des répartitions.

La cible « Bonheur » n'a pas eu le même succès que l'année précédente, mais nous avons quand même pu distribuer pour fr. 144 de prix. Il faudrait, pour attirer les amateurs, augmenter la valeur des premiers prix, ce qui ne peut se faire qu'en augmentant le prix de la passe.

Le tir à prix et le tir au revolver ont, comme d'habitude, attiré un grand nombre de sociétaires. Les fusils nouveau modèle qui ont été mis à la disposition des tireurs, à chaque exercice, ont contribué à atteindre ce résultat.

II. *Course militaire*. — Malgré la décision prise par l'assemblée générale, le Comité organisa, avec la section de Vevey, une course à Saint-Maurice qui eut lieu le 29 mai écoulé.

Arrivée à Saint-Maurice, la colonne, renforcée des sections de Montreux et d'Aigle, sous le commandement de M. le 1^{er} lieutenant du génie Ancel, se rendit sur le plateau de Chiètres, où M. le major Gauthier nous donna une conférence fort intéressante sur les divers travaux construits et à construire pour fortifier la position de Saint-Maurice.

La colonne se dirigea ensuite vers la Tour de Duin où 6 charmantes demoiselles, en costume vaudois, nous servirent un vin d'honneur aimablement offert par les amis de Bex. Après une conférence sur la tour de Duin, donnée par M. Emery, 1^{er} lieutenant à l'état-major judiciaire, départ pour le stand de Bex où nous attendait un charmant banquet qui fut suivi d'un concert donné par la fanfare de Bex, de discours patriotiques et d'une agréable partie familière.

A 7 heures du soir, la colonne quitte le stand pour se rendre à la gare, en traversant la ville de Bex dans un ordre parfait.

Nos amis d'Aigle, Montreux et Vevey, nous quittent successivement et nous arrivons à 10 heures à Lausanne, heureux et satisfaits de cette belle journée.

Nous devons remercier encore une fois tous ceux qui ont contribué à faire si bien réussir cette course qui a laissé à chaque participant un bon souvenir.

III. *Cours*. — Le cours d'équitation qui avait été souscrit par

7 membres de la Section, n'a pu encore commencer, pour des circonstances indépendantes de la volonté du Comité, ce qui du reste est très regrettable.

Le cours d'escrime, par contre, a été bien suivi, et le nombre des membres qui l'ont fréquenté s'est élevé à 16.

Le Comité espère que ce cours aura une bonne influence pour la prochaine fête fédérale et que la section de Lausanne tiendra un rang honorable dans le concours d'escrime.

IV. *Conférences.* — Pendant cet hiver, il a été donné deux conférences très intéressantes. La première, par M. le colonel Pingoud, sur l'organisation du landsturm, avait attiré un grand nombre de membres et en particulier des sous-officiers et soldats du landsturm.

Un de nos membres dévoués, le sergent Tauxe, nous a donné une conférence sur le « Major Davel » de Monneron, et le « Ruy-Blas » de Victor-Hugo. Ses talents de déclamateur et de lecteur ont été très appréciés.

Nous adressons nos sincères remerciements à nos dévoués membres honoraires de l'intérêt qu'ils portent à notre Société et des moments instructifs qu'ils nous ont procuré.

M. le colonel du génie Pfund avait bien voulu accepter de nous faire une conférence sur les fortifications du Gothard; des affaires de service ne lui ont pas permis de donner suite à ses intentions; nous le regrettons, mais en espérant que nous aurons le plaisir de l'entendre l'hiver prochain.

M. le colonel Ceresole qui nous a promis une conférence, a dû la renvoyer à la fin de l'hiver, ayant dû être au service militaire, à Berne, pendant le mois de février. La Section peut compter que ce n'est que renvoyé et que nous aurons le plaisir d'entendre la voix autorisée du chef du 1^{er} corps d'armée.

M. l'avocat Schnetzler, auquel nous nous étions adressés, n'a pu, vu ses occupations, accéder au désir que nous lui avons exprimé de nous faire une conférence en ce moment.

V. *Soirée annuelle.* — L'assemblée générale du 22 octobre ayant conféré au Comité des pleins pouvoirs pour organiser une soirée annuelle à l'occasion de la distribution des prix, celle-ci a eu lieu le samedi 29 novembre, dans les salles du Casino-Théâtre.

Nous ne saurions passer sous silence le succès de cette soirée, toute intime et familière. L'entrain dont chacun était animé, soit pendant la partie officielle, soit pendant le bal, est une preuve que nos membres apprécient à sa juste valeur ce genre de divertissement.

VI. *Administration.* — La Section de Lausanne comptait, à la fin de l'exercice 1891-1892, 327 membres, dont 152 honoraires et 175 actifs et passifs.

Au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, le chiffre des admissions a été de 45, et MM. Berthe, professeur d'escrime, Golay et Michoud, capitaines-instructeurs, ont été nommés membres honoraires, en reconnaissance des services rendus à notre Section.

Par contre, 8 membres ont donné leur démission et 3 sont décédés ; 2 ont passé dans la classe des honoraires, conformément à nos statuts.

2 membres ont été radiés pour défaut de paiement de leurs contributions.

L'effectif de notre Société est donc aujourd'hui de 362 membres, soit 156 honoraires et 206 actifs et passifs.

Nous constatons avec plaisir que le nombre de nos Sociétaires s'est augmenté de 35 membres et nous espérons que ce bon mouvement augmentera encore.

VII. *Finances.* — Le rapport du caissier accuse au compte de profits et pertes un solde actif de *fr. 273,06*.

La diminution du capital provient du fait qu'au début de cet exercice votre Comité a cru devoir changer le mode de faire pratiqué jusqu'alors dans l'estimation de la fortune de la Société.

Le résultat financier vous indique que, même dans un exercice où nous n'avons eu aucune des dépenses qui incombent à la Section, vis-à-vis de la Société fédérale, notre budget est suffisamment chargé par les frais importants d'impression, de réception et de tirs.

Nous terminerons ce rapport en faisant un appel patriotique et ardent à tous les membres de la Section.

Le prochain Comité aura à vouer toute sa sollicitude à organiser la participation de la section à la fête fédérale de Chaux-de-Fonds et il doit pouvoir compter sur l'appui et le concours dévoué de tous, pour que la Section se présente dans de bonnes conditions et avec des chances de succès dans les divers concours organisés entre les membres de la grande famille de la Société fédérale des Sous-Officiers.

Chers Camarades !

Serrons les rangs, travaillons et pénétrons-nous tous que nous devons maintenir la place honorable que notre chère Section s'est acquise dans le giron fédéral.

Au nom du Comité : *Le président*, Aug. COMPONDU, adjudant d'artillerie ; — *Le secrétaire*, J. LAURENT, fourrier d'infanterie.

L'assemblée générale du 25 courant a eu lieu conformément au programme ci-dessus. Elle a entr'autres renouvelé comme suit son comité pour l'exercice 1893-1894 :

Président : M. A. Compondu, adjudant d'artillerie ; vice-président :

Ch. Borgeaud, fourrier du génie; secrétaire : J. Laurent, fourrier d'infanterie; caissier : L. Chevalley, sergent.

Membres-adjoints : MM. Ch. Burnens, fourrier de carabiniers; U. Demiéville, fourrier d'infanterie; Ch. Fuhrer, sergent d'infanterie; Ernest Jeanrenaud, sergent du génie; L. Blanc, soldat.

Les délégués aux assemblées fédérales et cantonales sont A. Compondu, adjudant d'artillerie; J. Rathgeb, sergent-major d'artillerie, et H. Moulin, sergent d'infanterie.



Fondation Winkelried du canton de Berne.

Pendant les années 1890-91 les recettes de la fondation Winkelried du canton de Berne ont été les suivantes :

Dons des autorités et des particuliers	Fr. 2066 65
» » troupes et des officiers	» 111 50
Intérêts des capitaux placés.	» 3294 15
Total.	Fr. 5472 30

L'avoir de la fondation au 31 décembre 1891 se monte à fr. 49,953 97; il se compose de titres de la Caisse hypothécaire du canton de Berne.

En publiant, selon l'usage, le compte ci-dessus de la fondation pour les années 1890-91, le comité se permet de l'accompagner des réflexions suivantes :

Après qu'en 1886, à l'occasion du 500^e anniversaire de la bataille de Sempach, une Fondation Winkelried suisse eut été créée, les fondations cantonales ont naturellement dû examiner ce qu'elles avaient à faire; il fallait prendre une résolution sur le point de savoir si elles devaient se fusionner avec la nouvelle institution ou conserver leur existence indépendante. Le comité s'est alors adressé, au mois de juin 1889, aux autres Fondations Winkelried cantonales pour leur demander comment elles envisageaient la question. Nous avons vu par les réponses qui nous sont parvenues que la plupart des fondations cantonales ne sont pas sympathiques à l'idée d'une fusion avec l'institution suisse, ou qu'elles font dépendre leur consentement de conditions qui ne pourraient pas être remplies, telles que, par exemple, le versement d'une somme relativement égale pour chaque canton, ou des privilèges en faveur des cantons qui feraient les plus forts versements, etc. Beaucoup recommandent aussi de laisser subsister les fondations cantonales, parce qu'elles sont mieux à même d'organiser des collectes fructueuses, comme aussi de fournir plus vite, en cas de besoin, les secours désirables. Le comité a donc acquis la conviction que, pour le moment, il était impossible de s'entendre à cet égard et que la fondation bernoise